



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 1^{er} Juin 2011

Date de la convocation 25 Mai 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.BARRE Berthe, M.FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GOUTTES Gérard, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques, M.MARTINEZ Antoine à M.LACROIX Jean-Claude, M.BRUN Olivier à M.GAIRAUD Francis, M.BAISSE Robert à Mme MIRET Christiane, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard à M.LIEB François, M.SOTO Bernard à BAUDOT Bernard, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine ;</p>

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur CAZORLA rappelle aux membres du conseil communautaire que le schéma départemental de coopération intercommunale a pour vocation de servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Il précise que celui-ci donne une représentation cartographiée de l'ensemble des établissements de coopération intercommunale du département et en fixe les orientations d'évolution.

Ce document a été institué dans le cadre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite précisément « de réforme des collectivités territoriales ». Les préfets sont chargés de leur mise en œuvre.

Ce schéma répond ainsi à trois objectifs :

- La couverture intégrale du territoire par des Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Monsieur CAZORLA ajoute qu'une série de propositions sont ainsi émises, concernant les EPCI ainsi que les Syndicats (syndicats de collèges, distribution d'énergie électrique, déchets, assainissement et eau potable, ...).

Concernant plus précisément la Communauté de communes du Clermontais, la proposition formulée dans ce schéma est la suivante :

- Extension du périmètre de la Communauté de communes du Clermontais à la commune de SAINT FELIX DE LODEZ.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de rendre un avis sur ce schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la proposition d'extension de la Communauté de communes à la commune de SAINT FELIX DE LODEZ,

REGRETTE la proposition de fusion des Communauté de communes de LAMALOU LES BAINS et de COMBES ET TAUSSAC, qui laissent la commune de BEDARIEUX à l'extérieur de ce nouveau périmètre,

DESAPPROUVE la proposition de fusion de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée avec Thau Agglomération, au motif qu'en cas de fusion à terme, de ce nouveau territoire avec la Communauté d'agglomération de MONTPELLIER, cette dernière s'étendrait à terme jusqu'aux portes de BEZIERS.

Le Conseil communautaire, considérant le risque que fait peser cette proposition sur l'avenir du Département, en terme d'aménagement et de solidarité, et tout en reconnaissant l'intérêt d'un pôle fort sur MONTPELLIER, émet le vœu d'un pôle d'équilibre sur BEZIERS.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 05 Juillet 2011